



Anael finance ws Pénalités de retard

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : mars 27, 2014

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Objet	7
Fonctionnalité	7
Principe Général.....	8
Chapitre 2 Paramètres	9
Règle de calcul des pénalités.....	9
Numérotation des factures	10
Chapitre 3 Pénalités de retard	11
Calcul des pénalités de retard.....	11
Edition des calculs.....	14
Modification des calculs.....	20
Edition des factures	23
Edition des avoirs	24
Chapitre 4 Autres traitements	27
Intégration des écritures	27
Edition des relances	28
Chapitre 5 Annexes	29
Edition des factures	29
Exemple d'édition d'un avoir	32
Exemple d'édition d'une lettre de relance.....	33

Edition des calculs de pénalités (exemple)..... 35

À propos de ce manuel

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance Ws

Périmètre du document

Pré-requis

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	mars 2011	Brigitte Quevedo	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Décembre 2012	Claudie ENEZ	Compléments sur les critères complémentaires
2.2	Mars 2014	Brigitte Quevedo	Màj nombre de jours (si dépassement capacité)

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Fonctionnalité

Ce module de la comptabilité auxiliaire a pour objet de :

- calculer des intérêts de retard de paiement à partir des comptes clients
- éditer la facture correspondante pour l'adresser au client
- comptabiliser la facture d'intérêt de retard
- faire figurer, éventuellement, le montant des intérêts sur les lettres de relance (si date de calcul des pénalités < ou = date de relance).
- éditer et comptabiliser un avoir pour annuler une facture

Le paramétrage des pénalités de retard permet de définir les règles de calcul notamment :

- calcul des pénalités sur les factures échues non réglées seulement ou également sur les factures réglées en retard
- Taux d'intérêt annuel
- règles de comptabilisation

Remarque : La facturation des pénalités de retard faite à partir des TTC tiers n'est pas soumise à TVA.

Pré-requis :

- Seuls les mouvements comptables, enregistrés dans des journaux de type 'V'=ventes et 'B'=financiers sont pris en compte dans ce traitement.
- Seuls les règlements lettrés/soldés avec des factures, (zone DLETTRAGENW alimentée), sont pris en compte.
 - Si le paquet de lettrage contient des lignes provenant de journaux de type différent de V ou R (des OD par exemple), elles ne seront pas pris en compte
 - Les règlements partiels ou les règlements qui ne sont pas rapprochés avec des factures (acomptes) ne sont pas traités.

Principe Général

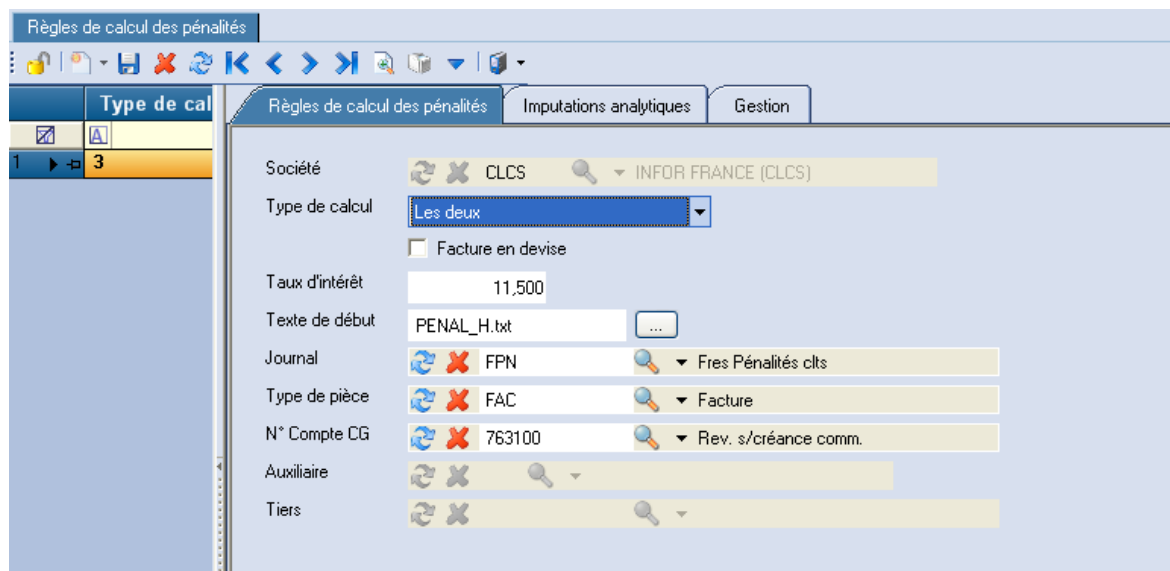
Menu

Dans le menu « Gérer », choisir le sous-menu

- « Pénalités de retard » qui se décompose ainsi :
 - Paramètres
 - Règles de calcul des pénalités
 - Numérotation des factures
 - Traitements
 - Calcul des pénalités de retard
 - Edition des calculs
 - Modification des calculs
 - Edition des factures
 - Edition des avoirs
- Le Traitement de 'calcul des pénalités' extrait les factures non réglées et les factures réglées en retard (optionnel) pour calculer le nombre de jours de retard et le montant de la pénalité correspondante. Il alimente la table de demande de calcul en cours et la table des pénalités pour intervenir éventuellement sur ces calculs avant d'éditer les factures de pénalités
- L 'édition des calculs' permet d'imprimer le résultat du calcul (traitement facultatif)
- La 'modification des calculs' (facultative) permet de modifier le résultat du calcul avant de procéder à l'édition des factures, pour prendre en compte les nouvelles valeurs
- L'édition des factures consiste à éditer les factures et si l'édition est définitive
 - à alimenter les tables des factures de pénalités et de l'historique des pénalités
 - à comptabiliser les factures en générant les écritures dans la table des écritures à intégrer
- L'édition des avoirs consiste à pointer une facture définitive (ou plusieurs) pour éditer l'avoir correspondant et le comptabiliser

Règle de calcul des pénalités

Le paramétrage se définit par société.



Onglet principal

- type de calcul : choix parmi 3 valeurs proposées dans la combo box
 - Sur factures échues non réglées
 - sur règlement en retard
 - sur les deux
- Facture en devise : case à cocher
 - non cochée = calcul des pénalités sur les montants en monnaie société et édition de la facture en monnaie société
 - cochée = calcul des pénalités sur les montants en devise de transaction et édition de la facture dans la devise de transaction
 - Attention : si le type de calcul est différent de 'factures non réglées', le lettrage doit être équilibré en devise (paramètres généraux de la société) pour pouvoir cocher la zone, sinon il serait impossible de rapprocher les règlements des factures pour calculer les règlements en retard

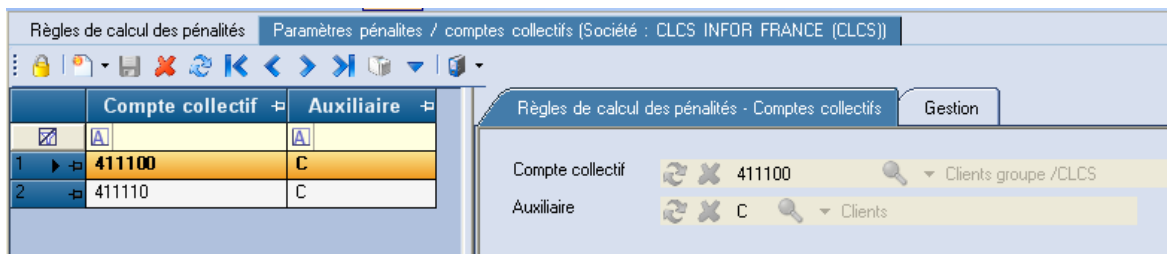
- Taux d'intérêt : Taux annuel (2 entiers et 3 décimales)
- Texte de début : facultatif – à créer dans le répertoire du chemin TXT
- Paramètres de comptabilisation : des factures et des avoirs
- Journal, type de pièce, compte de pénalités (compte CG/auxiliaire/tiers). Le compte de pénalités ne doit pas être soumis à TVA puisque les factures de pénalités de retard ne sont pas soumises à TVA.

Onglet ' Imputations analytiques'

Si le compte de pénalités est suivi en analytique, renseigner les 'centre/chapitre/nature' sur les axes gérés dans le compte.

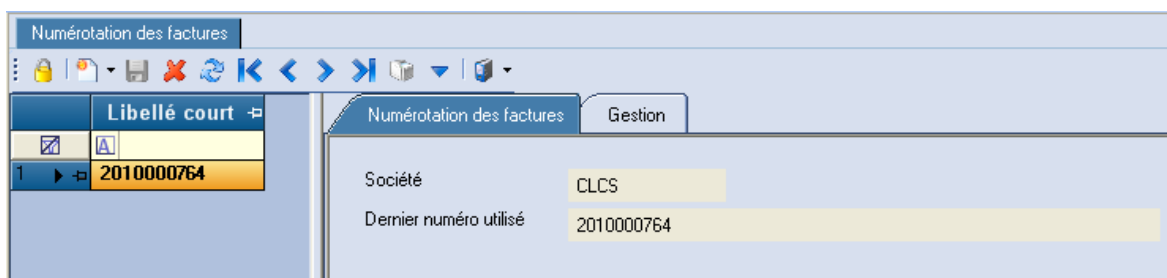
Bouton liste des comptes

Le calcul est effectué sur les collectifs paramétrés dans la liste des comptes si les comptes début et fin sont laissés à blanc dans la prise de paramètres du calcul.



Numérotation des factures

La numérotation des factures est par société. Le programme d'édition définitive des factures numérote les factures en faisant +1 sur le dernier numéro utilisé.



Renseigner le dernier numéro utilisé.

Calcul des pénalités de retard

Ce traitement permet de calculer les pénalités de retard pour établir et comptabiliser les factures de pénalités. L'édition des calculs et des factures dépendent du calcul. La plupart des paramètres pris dans le calcul ne sont plus modifiables dans les autres traitements (rupture établissement, traitement en devise, type de calcul, ...).

Prise de paramètres

The screenshot shows the 'Calcul des pénalités de retard' window with the following parameters:

- Société:** CLCS (selected), INFOR FRANCE (CLCS) (available)
- Etablissement:** (locked, red X icon)
- Périmètre:** (locked, red X icon)
- Rupture par établissement
- Date Arrêté:** 10/02/2011
- Date de facture:** 10/02/2011
- Compte général début:** (locked, red X icon)
- Compte général fin:** (locked, red X icon)
- Type de calcul:** Les deux
- Traitement en devise
- Date de règlement:** 01/01/2010 à 10/02/2011
- Traitement Batch
- Lancer** button

- Etablissement /périmètre : non accessibles si le type de calcul est différent de 'factures non réglées' et que lettrage équilibré par établissement n'est pas coché dans les paramètres généraux de la société
- Rupture par établissement :
 - cochée = autant de factures que d'établissements traités (plusieurs via le périmètre, ou un code ou tous)

- non cochée = une facture par société (si établissement et périmètre non renseigné) - ou par périmètre – ou pour l'établissement demandé
- Date d'arrêt : les enregistrements extraits dans le calcul sont ceux dont la date de comptabilisation est inférieure ou égale à cette date
- Date de facture : date de comptabilisation de la facture de pénalités
- Compte général de début et de fin : facultatif. S'ils sont à blanc, les collectifs donnés dans les règles de calcul sont pris en compte dans le calcul
- type de calcul : choisir parmi les valeurs autorisées dans les règles de calcul
- traitement en devise : valeur provenant des règles de calcul, pour information
- Dates de règlement : obligatoires si le type de calcul est 'calcul sur les règlements en retard' ou 'les deux'
 - Seuls les règlements dont la date comptable est comprise dans cette borne de dates sont analysés.
- traitement batch : Il est vivement conseillé de soumettre ce traitement en batch. L'utilisateur reçoit un mail l'informant de la fin du travail.

Traitement

Remarques générales pour tous les traitements :

- Factures = enregistrements saisis dans des journaux de type 'V'
- Règlements = enregistrements saisis dans des journaux de type 'B'
- Comptes généraux collectifs à extraire : Ceux qui sont définis dans les règles de pénalités ou pris dans les paramètres du calcul
- le montant de la pénalité = $\text{Base} * \text{taux}/100 * \text{jours de retard}/365$.
- Si la date d'échéance (DATECH) n'est pas renseignée, on considère que la date d'échéance est égale à la date de document (DATECR) pour les factures comme pour les règlements.

Le calcul des pénalités effectue les opérations suivantes

- Contrôle qu'il n'existe pas déjà une demande de « Calcul des pénalités de retard » en cours sur la même société, le même établissement (ou périmètre) dans la table des calculs de pénalités en cours (FMPENALENC) pour accepter le traitement. Création de l'enregistrement si le traitement est lancé
- Extraction des enregistrements de FMHISTORAUXXI correspondant à la sélection pour calcul du retard et de la pénalité
- **pour le traitement des factures échues**, le retard s'analyse par rapport à la date d'arrêt
 - extraction des factures non soldées à la date d'arrêt
 - dont la date d'échéance est $<$ ou $=$ à la date d'arrêt
 - calcul du nombre de jours de retard entre la date d'échéance de la facture et la date d'arrêt
 - Déduction du nombre de jours de retard du calcul précédent pour connaître le nombre de jours de retard à facturer. (Le nombre de jour de retard est mis à jour dans FMPENALHIST lors de l'édition définitive)

- calcul de la pénalité sur la base en montant devise ou en monnaie société selon le paramètre pris. La pénalité est donc égale à

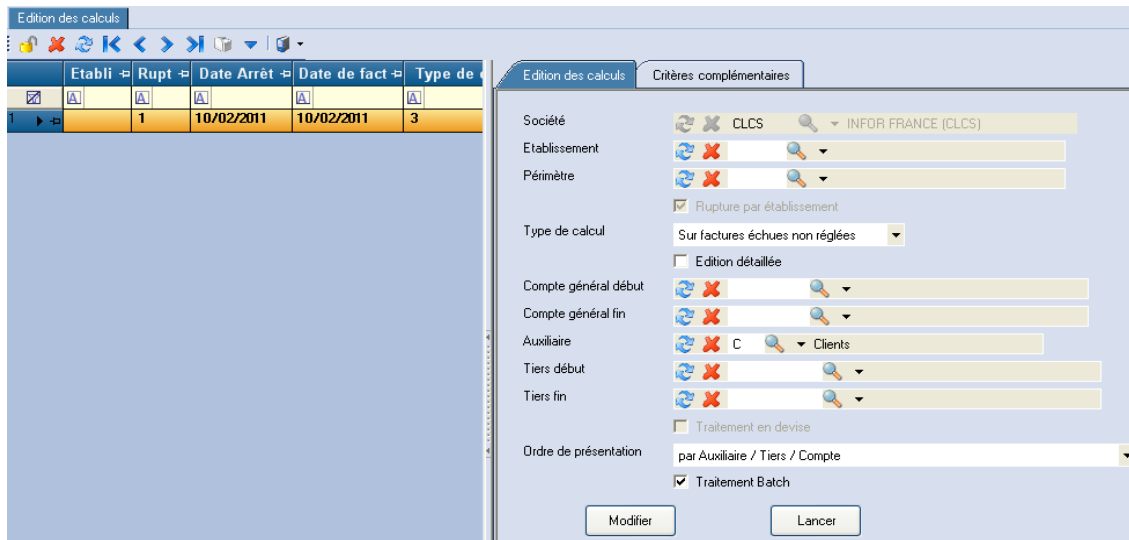
'Montant Facture' X 'nombre de jours de retard' / '365 jours' X 'Taux de pénalité'

- **pour le traitement des règlements en retard**, le retard s'analyse par rapport à la date d'échéance du règlement
 - extraction des règlements soldés dont les dates comptables correspondent à la sélection
 - Tri des écritures par paquet de lettrage et par date d'écriture.
Si le paquet de lettrage ne contient qu'un règlement (hormis les montants de 1 passés lors du lettrage des comptes soumis à TVA)
 - comparaison de la date d'échéance de chaque facture avec la date d'échéance du règlement et calcul de la pénalité pour les factures dont la date d'échéance est inférieure à celle du règlement. La pénalité est donc égale à
'Montant Facture' X 'nombre de jours de retard' / '365 jours' X 'Taux de pénalité'
Sinon, si le paquet de lettrage contient plusieurs règlements (hormis les montants de 1 passés lors du lettrage des comptes soumis à TVA)
 - comparaison de la date d'échéance de chaque facture avec la date d'échéance de chaque règlement et calcul de la pénalité pour les factures dont la date d'échéance est inférieure à celle du règlement au prorata des factures et en fonction du coefficient de factures réglées (Total facture/Total règlement du paquet de lettrage). Par facture/règlement, le montant de la pénalité est le suivant
'Montant Facture' X 'Montant Règlement' / 'Montant total des factures' X 'coefficient' X 'nombre de jours de retard' / '365' X 'Taux de pénalité'
- Alimentation de la table des pénalités FMPENALITES des calculs effectués avec des enregistrements de type 'détail' et 'total'. Les enregistrements de type 'total' permettent de calculer le retard moyen par tiers, restitué dans l'édition des calculs
 - 'Détail' des factures (quel que soit l'exercice des factures) en retard et 'détail' des factures réglées en retard avec, par facture, le règlement qui a servi au calcul du retard (si un seul règlement dans le paquet de lettrage).
 - 'Total' par type de calcul

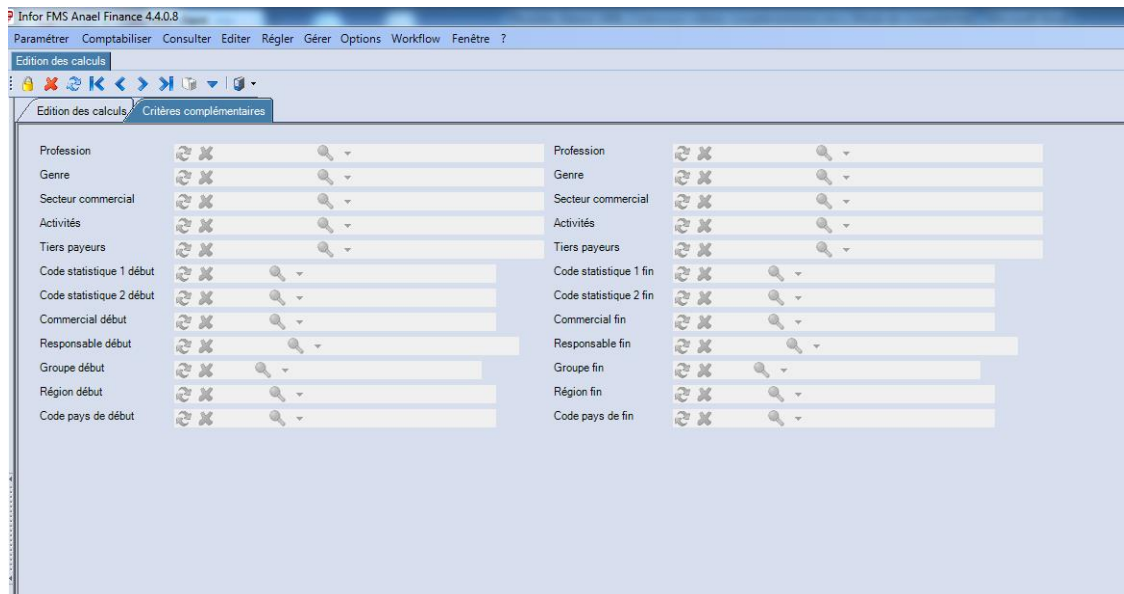
Edition des calculs

L'édition des calculs est effectuée à partir d'une demande de calcul encours.

Prise de paramètres



Les critères « Edition des calculs » ainsi que les « critères complémentaires » permettent d'affiner la sélection des enregistrements dans l'édition des calculs des pénalités de retard.



Les critères complémentaires sont recherchés **sur les fiches tiers**. Seuls les tiers qui respectent les critères principaux et les critères complémentaires sont pris en compte dans le traitement. Tous les critères complémentaires sont facultatifs et se présentent comme suit :

- Catégorie 1 (*)
- Catégorie 2 (*)
- Catégorie 3 (*)
- Catégorie 4 (*)
- Catégorie 5 (*)
- Code statistique 1
- Code statistique 2
- Commercial
- Responsable
- Groupe
- Région
- Pays

(*) : le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il provient de la table des types de catégories.

Contrôles de zones

Onglet « Edition des calculs »

Les paramètres par défaut correspondent à ceux de la demande.

- Etablissement/périmètre
- Rupture par établissement
 - Cette zone figure à titre indicatif mais il est impossible de la modifier.
- Type de calcul
 - Possibilité d'affiner la sélection si le type de calcul est 'les deux'. Soit
 - édition des calculs de type 'factures non réglées' ou
 - édition des calculs de type 'factures réglées en retard' ou
 - les deux, y compris la moyenne globale facture et règlement
- Edition détaillée
 - Si oui, édition du détail des enregistrements et du total par type de calcul
 - si non, édition de l'enregistrement 'Total' par type de calcul seulement
- CG/aux/tiers

- Possibilité d'affiner la sélection faite lors des calculs
- Traitement en devise
 - Cette zone figure à titre indicatif mais il est impossible de la modifier
- Ordre de présentation : choix parmi les valeurs suivantes :
 - par Auxiliaire/tiers/compte
 - par compte/auxiliaire/tiers
 - par montant croissant des pénalités
 - par montant décroissant des pénalités
 - par nombre de jours moyen de retard croissant
 - par nombre de jours moyen de retard croissant
- Traitement batch : si coché, le traitement est effectué en soumission, libérant ainsi la cession en cours.

Onqlet « Critères complémentaires »

Les critères complémentaires sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans l'édition des calculs des pénalités de retard.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

Code statistique 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Code statistique 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Commercial début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

Responsable début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

Groupe début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

Région début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

Edition

Voir exemple d'édition en annexe (Cf. § 35, page 35)

L'édition est constituée de 3 types d'informations :

- les infos générales, contenant (selon les critères de sélection)
 - Les lignes 'Total'
 - total facture
 - total règlement
 - total global (facture+ règlement)
 - les lignes détail
- les infos 'factures'
 - contenant le détail des enregistrements ayant servi au calcul des pénalités sur factures non réglées et factures réglées en retard.
- les infos 'règlements'
 - contenant le détail des règlements ayant servi au calcul des pénalités sur factures réglées en retard

Pour que les informations 'factures' et 'règlements' figurent sur l'état, l'option 'Edition détaillée' doit être cochée.

Le contenu des informations est le suivant :

- les infos générales :
 - Pour les enregistrements de type total
 - le nombre de jours de retard facturé moyen
 - le montant de pénalité facturé
 - Pour les enregistrements de type détail
 - le nombre de jours de retard facturé (retard à date d'arrêt – retard précédent)
 - le nombre de jours de retard du calcul précédent
 - le nombre de jours de retard à la date du calcul
 - Remarque : le nombre de jours édité est celui qui résulte du calcul, il n'est pas mis à jour lors de la modification des calculs, contrairement au montant des pénalités.
- Les infos 'facture'
 - Numéro de facture (référence document)

- Journal
- date de comptabilisation
- échéance
- montant de la facture, soit la base du calcul des pénalités

- Les infos 'Règlement'
 - Numéro du règlement (référence document)
 - Journal d'enregistrement du règlement
 - date d'échéance du règlement
 - montant du règlement

Modification des calculs

L'affichage et la mise à jour des enregistrements extraits s'effectue en sélectionnant une demande en cours. Pour accéder à la mise à jour, il faut verrouiller la demande. Par défaut, tous les enregistrements résultant du calcul sont cochés 'pointés' soit 'à facturer'. Les différents tableurs sont :

- Résultat
 - Ce tableur contient les enregistrements de type total par type de calcul – soit un enregistrement par Société/établissement (si la rupture par établissement a été demandée)/type de calcul/tiers/Compte/devise de calcul.
 - Les enregistrements sont accessibles en mise à jour pour
 - supprimer une ligne
 - Pointer ou dépointer une ou plusieurs lignes
 - le montant de la pénalité est actualisé lors des mises à jour
 - le nombre de jours moyen de retard n'est pas recalculé lors des mises à jour
- Global
 - Ce tableur contient les enregistrements de type total – soit un enregistrement par Société/établissement (si la rupture par établissement a été demandée)/tiers /compte/devise de calcul
 - Le montant de la pénalité est actualisé lors des mises à jour des enregistrements contrairement au nombre de jours moyen de retard
- Détail
 - L'accès au détail des enregistrements s'effectue par un double clic sur une ligne du tableur résultat
 - les enregistrements sont accessibles en mise à jour pour
 - Pointer ou dépointer une ou plusieurs lignes
 - Modifier le montant des pénalités sur une ligne

Tableur Résultat

Modification des enregistrements												
Etablissement	Périmètre	Rupture par établissement	Date Arrêté	Date de facture	Type de calcul	Traitement en devise						
1		1	10/02/2011	10/02/2011	3	0						
FMPENALENC 1 Enregistrement(s) 1 Enregistrement(s) affiché(s)												
Critères de sélection												
Résultat												
Type	Pointer	Etablis	N° Co	A	Tiers	Nom Tiers	Email	Jrs Moyen de retard	Taux	Mt pénalité sté		
1	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C	001	LE CARBONE lor	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	2 520,55		
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	011	CARBONE LOR	<input checked="" type="checkbox"/>	1107,00	11,500	170,02		
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C		CARBONE LORR	<input checked="" type="checkbox"/>	1057,00	11,500	-221,80		
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	013	POLYGRAPHITE	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	4,15		
5	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	033	CARBONE LORR	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	0,10		
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	050	FERROXDURE S	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	3,77		
7	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C	100	CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	31,60		
8	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C		CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	-2,42		
9	<input checked="" type="checkbox"/>	ETCQ	411110	C		CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	955,00	11,500	359,86		
10	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C		CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	85,33	11,500	420,37		
11	<input checked="" type="checkbox"/>	0003	411110	C		CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	303,00	11,500	114,18		
12	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C		CLIENT 100 SA	<input checked="" type="checkbox"/>	218,50	11,500	121,93		
13	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C	110	FERRAZ SHAW	<input checked="" type="checkbox"/>	10,00	11,500	0,20		

Toutes les colonnes disponibles figurent dans l'exemple ci-dessus

- Email : l'adresse email recherchée dans le contact du tiers dont « impression='4' ou ' ' ».
- Affichage d'une croix s'il n'existe pas ou d'une coche s'il existe
- Affichage de l'adresse en passant le curseur sur la coche

Tableur 'Global'

Modification des enregistrements										
Critères de sélection										
Global										
Point	Etablis	N° Compte CG	Auxiliaire	Tiers	Nom Tiers	Jrs Moyen de retard	Taux	Mt pénalité sté		
1	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C	001	LE CARBONE lor	10,00	11,500	2 520,55	
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	011	CARBONE LORR	920,49	11,500	-51,78	
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	013	POLYGRAPHITE	10,00	11,500	4,15	
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	033	CARBONE LORR	10,00	11,500	0,10	
5	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	411110	C	050	FERROXDURE S	10,00	11,500	3,77	
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	411110	C	100	CLIENT 100 SA	55,90	11,500	451,97	

Les colonnes affichées sont les mêmes que dans le tableur 'Résultat' à l'exception du type de calcul'

Tableur 'Détail'

	Pointer	Eta	Mt pénalité sté	Jrs	Jour	Réf. Doc	Date comp	Date éch	Mt fact	Libellé	Exe	Périod	N° Interne	N°
1	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	2,00	1107	VBQ	XAFA	17/12/2007	30/01/2008	100,51	CARBONE LOR	2007	200712	20080117121824	
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	104,52	1107	VBQ	QQQQ	17/12/2007	30/01/2008	299,67	CARBONE LORR	2007	200712	20080117164237	
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0004	30,44	1107	VBQ	ASSS	17/12/2007	30/01/2008	87,28	CARBONE LORR	2007	200712	20080117165203	

Seules les colonnes « Pointer » et « Montant de la pénalité » sont accessibles en modification.

Les colonnes affichées sont les suivantes :

- pointer
- établissement
- montant pénalité
- nombre de jours de retard facture
- les informations de la facture
 - journal
 - référence document
 - date de comptabilisation
 - date d'échéance
 - Montant de la facture
 - Libellé de l'écriture
 - exercice
 - période
 - n° interne
 - n° de séquence
 - moyen de paiement
 - code événement
 - tiers payeur
 - pré lettrage
- lettrage
- les informations du règlement
 - les mêmes que pour les factures (à l'exception du payeur et du pré lettrage)
- base de calcul

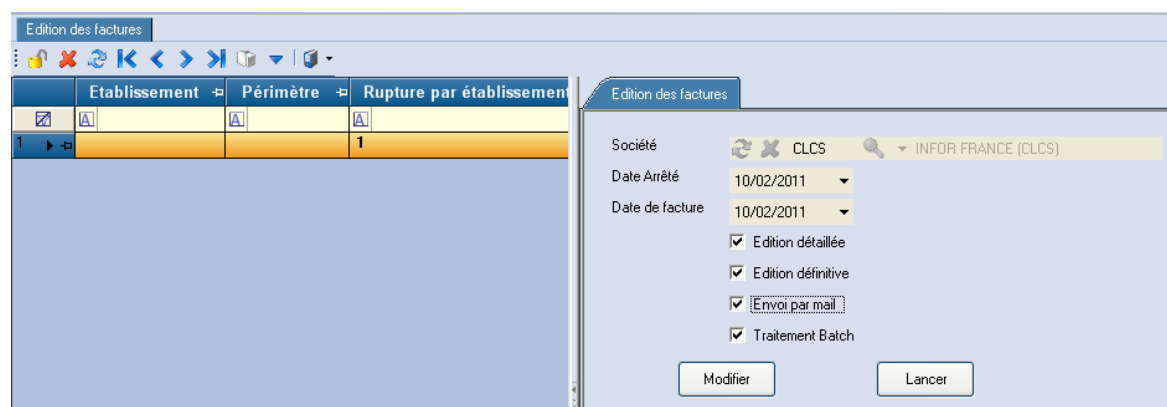
- nombre de jours de retard à la date d'arrêté
- nombre de jours de retard précédent
- utilisateur et date de création
- utilisateur et date de modification

Edition des factures

L'édition des factures s'effectue à partir d'une demande en cours.

Par société (ou par établissement si la rupture par établissement a été demandée lors du calcul), une facture est éditée par tiers. Cette facture contient les enregistrements positifs de type 'Total' cochés 'pointés à facturer' et (en option) les enregistrements 'détail' justifiant le montant de la pénalité.

Prise de paramètres



Verrouiller la demande pour accéder aux paramètres d'édition

- Société, date d'arrêté et date de facture : ces valeurs proviennent du calcul et ne sont pas accessibles en modification
- Edition détaillée :
 - cocher la case pour faire figurer sur la facture le détail des enregistrements en retard
 - si la zone n'est pas cochée, impression d'une ligne 'total' par type de calcul sur la facture
- Edition définitive
 - Si oui, édition des factures **avec génération des écritures à intégrer** (FMINTEGRATION) et mise à jour des historiques de calcul (voir exemple ci-dessous)
 - Si non, édition des factures provisoires pour contrôle sans aucune mise à jour
- Envoi par mail
 - Si non cochée, édition classique seulement
 - cocher la case pour obtenir, en plus de l'édition classique, une édition fichier par tiers pour envoi par mail
 - Si l'adresse mail du tiers existe,

- un mail est envoyé à l'adresse du tiers avec la facture en pièce jointe, copie à l'utilisateur qui a lancé le traitement (voir exemple page 29 et suite)
- Si l'adresse mail n'existe pas,
 - un mail est adressé à l'utilisateur qui a lancé le traitement référençant tous les fichiers que le programme n'a pas pu envoyer (absence d'adresse mail correcte) et leur répertoire (voir exemple page 29 et suite)
- Traitement batch : il est souhaitable de cocher cette case, ceci permet de libérer la session de travail et de retrouver tout l'historique dans la boîte aux lettres de l'utilisateur

Editions :

Cf. les exemples du § 0 page 29

Edition des avoirs

Seules les factures ayant fait l'objet d'une édition définitive (et par conséquent d'une comptabilisation) peuvent faire l'objet d'un avoir.

L'édition définitive d'un avoir consiste à

- éditer l'avoir, pour annulation de la facture n° XXXXXX
- comptabiliser l'avoir

Remarque : L'édition des avoirs ne met pas à jour les historiques. Les pénalités sont toujours considérées comme calculées définitivement

Prise de paramètres

La gestion des avoirs consiste à

- donner les paramètres de sélection des factures pour affichage des factures
- pointer la ou les factures faisant l'objet d'avoir
- donner les paramètres d'édition des avoirs

	Pointer	N° Factur	Etab	Date Arrè	Date d	T	Code tier	Montant	
1	<input type="checkbox"/>	2010000502	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	001	299 441,10	LE
2	<input type="checkbox"/>	2010000602	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	013	457,01	FC
3	<input type="checkbox"/>	2010000603	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	033	10,91	C/
4	<input checked="" type="checkbox"/>	2010000603	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	100	422,73	C/
5	<input type="checkbox"/>	2010000504	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	110	294,52	FE
6	<input type="checkbox"/>	2010000604	0004	31/12/2010	31/12/2010	C		2 749,02	FE
7	<input type="checkbox"/>	2010000605	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	112	379,08	FE
8	<input type="checkbox"/>	2010000606	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	117	12 512,81	FE
9	<input type="checkbox"/>	2010000607	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	120	217,33	FE
10	<input type="checkbox"/>	2010000505	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	3575	24,32	Ar
11	<input type="checkbox"/>	2010000608	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	700	321,81	SC
12	<input type="checkbox"/>	2010000609	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	AC	834,62	Ar
13	<input type="checkbox"/>	2010000610	0004	31/12/2010	31/12/2010	C	AC1	834,62	Ar
14	<input type="checkbox"/>	2010000506	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	B2	4,95	jkj
15	<input type="checkbox"/>	2010000507	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	B4	19,97	jkj
16	<input type="checkbox"/>	2010000611	0004	31/12/2010	31/12/2010	C		1 471,78	jkj
17	<input type="checkbox"/>	2010000508	0001	31/12/2010	31/12/2010	C	C100	1 213,99	CE

Sélection des factures

- Etablissement
 - laisser à blanc si le traitement des factures a été effectué par société
 - laisser à blanc pour voir les factures de tous les établissements
- N° de facture : facultative
- Date de facture : de ... à ...
 - les dates sont obligatoires
- Compte général : facultatif
- auxiliaire : facultatif
- Tiers : facultatif
- Afficher les factures
 - Cliquer sur le bouton pour obtenir la liste des factures correspondant à la sélection dans le tableur 'résultat'.

Tableur Résultat – affichage des factures

- Pointer la ou les factures devant faire l'objet d'avoir et
- cliquer sur le bouton 'valider'
- Les paramètres d'édition sont accessibles si une facture au moins est cochée (Passer à la zone suivante pour valider le pointage d'une ligne)

Traitement d'édition des avoirs

- Edition définitive
 - Si oui, édition des avoirs **avec génération des écritures à intégrer** (FMINTEGRATION)
 - Si non, édition des avoirs provisoires pour contrôle
- date comptable
 - date comptable des avoirs
- envoi par mail
 - même chose qu'en édition des factures
- traitement batch
- Bouton lancer

Edition des avoirs

Voir exemple ci-dessous § 0 page 32

Intégration des écritures

Les écritures découlant de l'édition définitive des factures (et des avoirs) doivent être intégrées dans le brouillard

- menu "Comptabiliser"
 - Option "Intégration des écritures"

The screenshot displays the 'Intégration des écritures' configuration window in the Infor FMS Anael Finance 4.4.0.7 application. The window is titled 'Intégration des écritures' and has a 'Critères de sélection' (Selection criteria) tab selected. The interface is organized into several sections:

- Groupes de sociétés (Groups of companies):** Includes fields for 'Société' (Company) set to 'CLCS' and 'INFOR FRANCE (CLCS)', 'Etablissement' (Establishment), and 'Périème' (Period).
- Exercice (Fiscal Year):** Set to '2012'.
- Période début (Start Period):** Set to '201212'.
- Période fin (End Period):** Set to '201212'.
- N° Interne (Internal Number):** A field for entering an internal number.
- Journal (Journal):** A table with columns 'Journal' and 'Libellé' (Description) for selecting journals.
- Type de traitement (Treatment Type):** A dropdown menu set to 'Traitement détail, par société/étab du groupe'.
- Type d'écritures à traiter (Type of entries to process):** Includes checkboxes for 'Traitement Batch' (checked), 'Liste des pièces bonnes' (checked), and 'Récapitulatif des erreurs d'intégration' (checked). A dropdown for 'Types Listes' is set to 'Liste séparée'.
- Buttons:** 'Modifier' (Modify) and 'Lancer' (Launch) buttons are located at the bottom.

Edition des relances

Si l'option ' Mention des pénalités de retard ' est cochée à l'édition des relances et s'il existe un calcul des pénalités à une date antérieure ou égale à la date de relance, le montant des pénalités figure sur la lettre de relance, à titre indicatif.

Attention, ce montant est édité systématiquement, quel que soit le niveau de la lettre.

Voir exemple d'édition ci-après.

Edition des factures

Exemple d'une facture de pénalités avec édition du détail des enregistrements

INFOR ***Contact*** : Claudie ENEZ
Email : Claudie.enez@infor.com

SIEGE _ GARCHES
rue Voltaire
92380 Garches
FRANCE

CLIENT 100 SA
12 rue du muguet
78000 Chaville
FRANCE
Le 31 Décembre 2010
Facture n° 2010000503

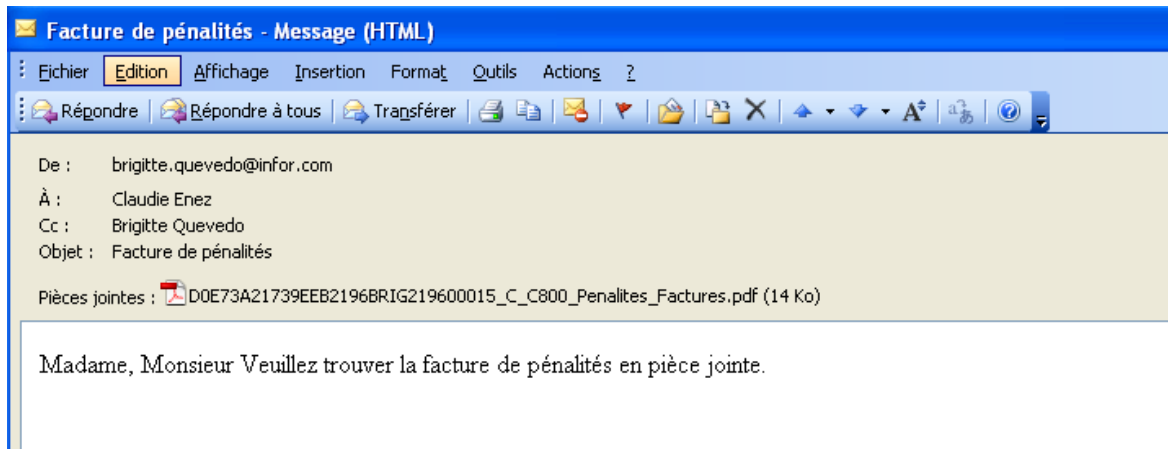
Ref: 411110 / C / 100
Arrêté Au 31/12/2010
Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint la facture de pénalité de retard.

Pièce	Libellé	Echéance	Ech. Regl.	Base de calcul	Nb. Jrs	Pénalité
FLA	CLIENT 100 SA	31/08/2010		1,00	122	0,04
TT	CLIENT 100 SA	31/08/2010		239,20	122	9,19
TT	CLIENT 100 SA	31/08/2010		1,00	122	0,04
0563214789	CLIENT 100 SA	30/12/2010		1 500,00	1	0,47
	CLIENT 100 SA	30/12/2010		1 001,00	1	0,32
test payeu	CLIENT 100 SA	30/12/2010		1 100,00	1	0,35
Pénalités s/factures non réglées en EUR						10,41
1	CLIENT 100 SA	31/01/2010	30/07/2010	1 196,00	180	67,83
2	CLIENT 100 SA	30/10/2010	21/11/2010	1 196,00	22	8,29
reg	CLIENT 100 SA	30/07/2010	21/12/2010	6 622,00	144	300,44
Pénalités s/régts en retard en EUR						420,37
Total facture en EUR						422,73

Valeur en votre aimable règlement au 31/12/2010
Facture de pénalités de retard hors champ d'application de la TVA selon bulletin officiel des impôts 3 B-1-06.

Mail adressé au contact du tiers



Mail adressé à l'utilisateur

EDITION DES FACTURES DE PENALITES - Message (HTML)

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Actions ?

Répondre Répondre à tous Transférer

De : Service.Anael@infor.com Date : |
À : Brigitte Quevedo
Cc :
Objet : EDITION DES FACTURES DE PENALITES
Pièces jointes : CD72479609CC0E4288BRIG4288_Penalites_Factures.pdf (167 Ko)

Le traitement 'EDITION DES FACTURES DE PENALITES' s'est terminé avec succès sur FRPAWPRV1.
Informations : EDT_FACT_PENALITES - LSDEMOV4R3 - LS - Instantané
Début : lundi 28 février 2011 - 15:34:21
Fin : lundi 28 février 2011 - 15:34:51

Critères de sélection

Société : CLCS
Date Arrêté : 31/01/2011
Date de facture : 31/01/2011
Edition détaillée : 0
Edition définitive : 0
Envoi par mail : 1
Traitement Batch : 1
Les factures de pénalité suivantes ne sont pas envoyées, il y a des erreurs :

- Liste des erreurs :
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
Société : CLCS
Auxiliaire : C
Tiers : C401
Impression : 4

- Liste des fichiers non envoyés :
- : \\frpawprv1\FINANCEV4R3M0\DEMO\WORK\89F1E15B4E51EA3032BRIG303200001_C_C401_Penalites_Factures.pdf

Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas répondre.

Exemple d'édition d'un avoir

INFOR™

INFOR (CEZ01)
52, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
FRANCE

MARTINEZ AND CO
15 rue des rosiers
batiment AD1
75020 PARIS
FRANCE
Le 01 Février 2011
Avoir n° 000000034

Ref : 411100 / C / C300

Libellé	Montant
Avoir pour annulation de la facture de pénalités n° 000000017 du 31/12/2010	13 515,17
Total avoir en EUR	13 515,17

Valeur au 31/12/2010
Avoir sur facture hors champ d'application de la TVA selon bulletin officiel
des Impôts 3 B-1-06.

Exemple d'édition d'une lettre de relance

INFOR

0001 SIEGE_ Garches
rue Voltaire
92380 Garches

CELINE AND CO
72, rue des rosiers
Batiment A
75012 PARIS
FR France

Le 2 Mars 2011
Edition provisoire

Relance 2

Agent C2 Catherine Bolvin
e-mail : abdelhak.famoune@infor.com
Réf : C100

Monsieur,
Suite à un contrôle approfondi de vos encours, nous constatons que les factures référencées ci dessus demeurent impayées.
Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de ces factures.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	Débit	Crédit
2010000273	31/12/2010	31/12/2010	Fact. pénalité 20100	1 213,96	
2010000426	31/01/2011	31/01/2011	Fact. pénalité 20100	710,07	
X770200	06/11/2010	06/11/2010	module P15	2 700,00	
X770300	06/11/2010	06/11/2010	spécif paie D15	70 000,00	
TOTAL				74 624,06	
Solde débiteur en EUR				74 624,06	

Les pénalités de retard au 10/02/2011 s'élèvent à 229,06 EUR

Dans l'attente d'un prompt règlement,
recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Service Comptabilité clients

1 / 1

Edition des calculs de pénalités (exemple)

INFOR™		Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)				Etablissement : 0001 SIEGE _ Garches							
EDITION DES PENALITES DE RETARD CALCULEES													
Date d'arrêté : 10/02/2011		Date de facture de pénalité : 10/02/2011				Utilisateur : BQU Le : 04/03/2011 à 11:34:31							
Comptes généraux : 411110 à 411110		Auxiliaire : C				Tiers : 001 à 110							
Présentation : trié par Compte général / Auxiliaire / Tiers						Taux de pénalité 11,500							
Infos générales				Infos factures				Infos règlements					
Type	Nb jrs facturé	Calcul pré	Nb jrs arrêté	Montant facturé	N° Facture	Jal	Date Compta.	Echéance	Montant facture	N° Régil	Jal	Echéance régil	Fact
411110 CLIENTS FRANCE /CLCS													
C Clients													
001 LE CARBONE lor. oil													
Global	10,00	0,00		2 620,66									
Facture	10,00	0,00		2 620,66									
	10	1218	1228			70	21/08/2007	30/08/2007	800 000,00				O
100 CLIENT 100 SA													
Global	66,90	0,00		451,87									
Facture	10,00	0,00		31,80									
	10	163	163		TT	70	08/07/2010	31/08/2010	238,20				O
	10	32	42		0683214788	VBQ	18/11/2010	30/12/2010	1 600,00				O
	10	32	42			VBQ	22/11/2010	30/12/2010	1 001,00				O
	10	32	42		test payeu	VBQ	28/11/2010	30/12/2010	1 100,00				O
	10	0	10		ious	VBQ	16/12/2010	31/01/2011	2 382,00				O
	10	0	10		111	VBQ	16/12/2010	31/01/2011	1 198,00				O
	10	0	10		mmmm	VBQ	17/12/2010	31/01/2011	1 198,00				O
	10	0	10		oentrelier	VBQ	23/12/2010	31/01/2011	2 382,00				O
Réglit	86,33	0,00		420,37									
	180	0	180		11	VBQ	14/12/2009	31/01/2010	1 198,00	1	61B	30/07/2010	O
	22	0	22		tre8	VBQ	30/08/2010	30/10/2010	1 198,00	2	61B	21/11/2010	O
	144	0	144		numfac1	70B	13/08/2010	30/07/2010	1 000,00	reg	61B	21/12/2010	O
110 FERRAZ SHAWMUT													
Global	122,04	0,00		284,72									
Facture	10,00	0,00		0,20									
	10	0	10		mmmm	VBQ	17/12/2010	31/01/2011	86,00				O
Réglit	123,00	0,00		294,62									
	123	0	123		numfac2	70B	13/08/2010	30/07/2010	3 000,00	pp	61B	30/11/2010	O
Pénalités s/factures non réglées				2 662,36									
Pénalités s/régits en retard				714,88									
Total Etablissement				3 287,24									